



AMELIORATION DU GEL

AIDE :

126 €/ha/an

- Financeurs : Conseil régional de Picardie, Etat, Europe, Agences de l'Eau



Les jachères peuvent limiter les phénomènes érosifs et le lessivage des intrants (objectifs de lutte contre l'érosion et qualité des eaux) et à maintenir la biodiversité ou le développement des insectes pollinisateurs et auxiliaires de cultures.

- Les surfaces en couvert environnemental au titre de la conditionnalité (BCAE) ne sont pas éligibles.
- Couverts à sélectionner dans la liste régionale.
- Localisation pertinente en fonction du diagnostic pour lutter contre l'érosion, améliorer la qualité des eaux et maintenir la biodiversité.
- Respect d'une largeur minimale de 10 m et taille minimale de 10 ares.
- Jusqu'à la parcelle entière selon diagnostic.
- Surfaces à déclarer en gel.